

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 162 – Présents à l'ouverture de la séance : 112
Date de la convocation et de son affichage : 2 novembre 2016
Date d'affichage du compte rendu : 16 novembre 2016

L'An Deux Mille Seize, le neuf novembre à 17H00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 2 novembre 2016 par M. ARRIVE, maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRESENTS – ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit - BASTIAN Frédéric - BAUDIN Marie-Claire -BAUDIN Philippe - BERNARD Christian - BESNARD Angélique - BESUELLE Régine - BEURTON Sophie - BOURDEL Marcel - BOURDON Cyril (départ 18h46, mandataire M. JORET) - BOUSSELMAME Nouredine – BRANTONNE Pascal – BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian - CAUVIN Bernard - CHAMPAIN Jacqueline - CONDETTE Christophe - CREN Anne - CUNY Daniel - DELAUNAY Sylvie - DELESTRE Richard – DESNOUES Marylène - DUFOUR Christine - DUPREY Catherine - DUVAL Karine - EPPE Jean-Bernard - EUDET Yveline - FAGNEN Sébastien - FATOME Martine – FERNAGU Jean-Marie (arrivée 18h29) - FONTAINE Bernard – FRANCOISE Bruno - GENTILE Catherine - GODEFROY Annick - GRUNEWALD Martine - GUILLOT Marie-Annick (départ 18h14, pouvoir Mme GRUNEWALD) - HÉBERT Dominique - HEBERT Raymond - HENNEBAUT Jean-Marc – HOUIVET Benoît (arrivée 17h44, mandataire M. LEGOUBEY) - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUREL Karine - JOLY Kristelle - JORET Marc - JOZEAU-MARIGNE Muriel - JUMELIN Béatrice - LAGARDE Jean - LAINÉ Sylvie - LAUNOY Claudie - LE BARBENCHON Aline - LE MONNYER Florence - LEBOIDRE Jean-Louis - LEBONNOIS Marie-Françoise (départ 18h58, mandataire M. VIGNET) – LECLAIRE Maryvonne - LEFAIX-VÉRON Odile (arrivée 17h30 – départ 18h55, mandataire M. HEBERT D.) - LEFRANC Bertrand - LEGOUBEY Frédéric - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Anne - LEJUEZ Nicolas - LEMARINEL Nelly - LEPOITTEVIN Gilbert - LEPOTIER Carole - LEQUILBEC Frédéric (départ 17h47) – LEREVEREND Philippe - LEROUX Patrick - LETERRIER Sarah - LETOUZÉ Thierry (arrivée 18h39, mandataire Mme LETERRIER) - LINCHENEAU Jean-Marie – LOHIER Frédéric - LORIMIER Monique - LOUISET Michel - LUCE Christophe – MADEC Nathalie (arrivée 17h24)- MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE David (arrivée 17h44, mandataire M. SOETAERT) - MARIVAUX Isabelle (arrivée 18h24, mandataire Mme GODEFROY) - MARTIN Olivier - MONNIER Jean - OLIVIER Hubert – PEYPE Gaëlle (arrivée 18h04) - PICHON Hugues - PICHON Jean-Pierre - POIDEVIN Hugo - POIZOT Emmanuel - POUTAS Louis - RENARD Nathalie - RENE Annie - REY Michel - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - ROUSSEL Pascal - ROUXEL André - SÉBIRE Nelly - SIMONIN Philippe – SOETAERT Pierre (départ 18h04, mandataire M. MARGUERITTE) - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - TESSON Patrick - THÉVENY Marianne - TUFFREAU Danièle - TRAVERT Alain –VARENNE Valérie (départ 18h58, mandataire Mme HUREL) - VAYER Dominique - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSES – BIHET Pierre (mandataire M. LEBOIDRE) - BLED Corinne (mandataire M. LEPOITTEVIN) - BONYADI Barzin (mandataire Mme JOZEAU-MARIGNE) - BROQUAIRE Guy (mandataire M. MAGHE) - BRUNET Alain (mandataire M. HUBERT J.) - COLSON Christiane (mandataire M. POUTAS) - DESPLAINS Isabelle (mandataire M. ROUSSEL) - DUREL Jacqueline (mandataire M. FONTAINE) – FEUILLY Hervé (mandataire Mme TUFFREAU) - GESNOUIN Marie-Claude (mandataire Mme SEBIRE) - GODIN Guylaine (mandataire Mme GENTILE) - GOSSELIN-FLEURY Geneviève (mandataire M. FAGNEN) – GOUREMAN Paul - GUEGAN Fabienne (mandataire M. OLIVIER) - GUERRY Aurélie - GUYON Sophie - HAIRON Maryline (mandataire Mme VAYER) - HAMON Françoise (mandataire M. FRANCOISE) - HOULLEGATTE Jean-Michel (mandataire M. ARRIVE) - HUET Catherine (mandataire Mme CHAMPAIN) – JEANNE Lucile (mandataire M. BOURDEL) – LAISNEY Michel (mandataire Mme SOURISSE) - LAMBERT-CARABIN Annie (mandataire M. HEBERT R.) - LELOY Jean-Pierre (mandataire M. SPAGNOL) – LERECULEY Daniel (mandataire M. LOUISET) - LIOT Claude (mandataire M. ROUXEL) - MACÉ Isabelle (mandataire Mme MADEC) - OVIVIER Stéphane (mandataire Mme CREN) - PIC Anna (mandataire M. CATHERINE A.) - PINEL Dominique (mandataire M. POIZOT à partir de 17h30) – RENARD Nicole – ROUSVOAL Camille (mandataire M. CUNY) – SIMON Sylvie (mandataire M. TESSON) - SOREL Jeanne (mandataire M. BOUSSELMAME) - TAUPIN Dominique - THIEULENT Lydia (mandataire M. BERNARD) - TISON Franck (mandataire M. BURNOUF) – VAULTIER Thérèse (mandataire Mme DESNOUES)

ABSENTS - CEDRA Thierry – CHEMIN Sylvain - CLUGERY Bruno - CORPEL Sophie - DANZIAN Monique – HAMELIN Charlotte - HERY Sophie - HUET Fabrice - LUCAS David - ORANGE Jacques - PISMONT Geneviève - VALTON Thierry

M. Hugo POIDEVIN conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

1 – COMMUNICATIONS DIVERSES

M. DELESTRE (Les élus de LA GAUCHE DEBOUT) : Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais vous lire une courte déclaration qui accompagne la remise d'une pétition que nous avons réalisée sur la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville et qui s'intitule « Pour vivre et vieillir à Équeurdreville-Hainneville ».

Nous souhaitons faire vivre les 1000 signatures recueillies auprès des habitants de notre commune pour faire vivre la demande d'un foyer résidence pour personnes âgées.

Les signataires s'inquiètent d'autant plus que l'augmentation du nombre des faibles pensions de retraite les écartent des résidences privées trop onéreuses. Ceci accroît la demande d'accès à un foyer résidence public qui respecte l'accessibilité, la proximité qui est la préoccupation également des anciens afin de ne pas être coupés de leurs amis, connaissances et famille bien entendu.

Le passage en commune nouvelle et l'analyse partagée des besoins sociaux du centre communal d'action sociale qui va avoir lieu ne doivent pas différer sa réalisation. Il y a certainement des terrains disponibles pour répondre à cette demande. Nous sommes prêts à participer à une réflexion pour répondre à cette demande. M. le Maire a reconnu lors du conseil de Cherbourg-Octeville que les projets de ZAC devaient être redimensionnés.

Cette actualisation des projets d'extension urbaine doit aller de pair avec une redynamisation des centres villes et une attention particulière portée au logement des personnes âgées en particulier celles dont les revenus sont les plus modestes.

Le succès de cette pétition est dans ce sens révélateur du besoin croissant de réponses innovantes et collectives.

Voilà ce que je souhaitais vous présenter Monsieur le Maire en début de ce conseil. Et vous remettre les pétitions que nous avons recueillies.

M. CAUVIN : Je n'ai pas du tout été informé de cette démarche. Je pense que la courtoisie républicaine aurait voulu qu'on en parle aussi au conseil délégué. J'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de répondre à M. DELESTRE, nous avons choisi une autre stratégie qui concerne des plates-formes de service public au niveau des quartiers qui permettent aux personnes âgées de rester dans leur quartier, dans leur domicile le plus longtemps possible. C'est une autre démarche, c'est celle qui a été choisie par la majorité municipale et je ne vois pas pourquoi nous en changerions. Maintenant, on peut toujours en discuter sauf que pour en discuter, il faut que la question soit posée au Conseil communal délégué.

M. ARRIVÉ : C'est aussi des débats que nous avons dans le cadre du CCAS unique et dans le cadre du fonctionnement des classes.

M. BASTIAN : D'abord, pour appuyer ce que disait M. le Maire de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville, c'est qu'il y a un choix qui a été fait par cette commune qui est le maintien à domicile le plus longtemps possible. Je pense que c'est un choix tout à fait pertinent et tout à fait respectable, et je crois qu'il faut accentuer cette politique. Cependant, la question que vous posez est effectivement regardée au sein du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, dans le cadre d'une discussion globale à l'échelle de l'ensemble du territoire de Cherbourg-en-Cotentin et non pas spécifiquement sur une commune en particulier qui est effectivement l'adéquation du nombre de places en foyer-résidence, notamment avec une nouvelle puisque la récente loi adaptation de la société au vieillissement a donné une nouvelle appellation, ce sont des résidences dites autonomies, et il y a une réflexion qui est engagée et le CCAS est engagé dans cette réflexion pour réfléchir à l'adéquation du nombre de places offertes en terme de foyers-résidences pour personnes âgées sur notre territoire, par rapport à l'existence, sachant qu'il y a des projets de foyers-résidences pour personnes âgées qui sont portés par des promoteurs privés, et pour autant, il faut quand même que le service public soit présent et je crois qu'on se doit de renforcer la politique en faveur des seniors qui est menée à Équeurdreville-Hainneville qui consiste à maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées à leur domicile en y apportant les services nécessaires, et je pense que c'est dans l'air du temps, c'est ce qu'il faut faire, j'en suis convaincu aussi, mais on se doit d'avoir une proposition alternative pour les personnes âgées qui souhaiteraient aller en foyer, en résidence autonomie, mais cette réflexion est engagée à l'échelle du territoire de Cherbourg-en-Cotentin qui, pour mémoire, aujourd'hui, a six foyers-résidences pour personnes âgées, sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, ce qui n'est pas neutre en terme de propositions et d'offres pour les personnes âgées sur notre territoire.

2 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

– ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 AVRIL 2016

Le conseil prend acte.

3 – MANDAT SPECIAL DELIVRE AU MAIRE-ADJOINT MICHEL LOUISET POUR UN DEPLACEMENT A SOUTHAMPTON

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Le conseil municipal est invité à :

- délivrer un mandat spécial au Maire-adjoint Michel LOUISET pour cette mission du 22 au 24 septembre 2016,
- rembourser les frais réels engagés pour un montant de 429,41 €.

Le conseil adopte.

Votants : **148**

17h24

Pour : **134**

Contre : **0**

Abstention : **14**

NPPV : **0**

4 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DES LOCAUX D'ACTIVITE – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2015

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2015 conformément à l'article L 1411.3 du CGCT.

Le conseil adopte.

Votants : **141**

17h27

Pour : **135**

Contre : **0**

Abstention : **6**

NPPV : **0**

5 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA CLASSE RELAIS RATTACHEE AU COLLEGE RAYMOND LE CORRE

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le collège Raymond Le Corre pour la classe relais, à titre gracieux, pour la période allant du 10 novembre 2016 au 30 juin 2017, afin de mettre en place des ateliers sportifs le jeudi de 14h à 16h30 dans la salle d'arts martiaux du gymnase Baquesne 2 pour les élèves de la classe relais.

Le conseil adopte.

Votants : **142**

17h29

Pour : **131**

Contre : **0**

Abstention : **11**

NPPV : **0**

6 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE LA MANCHE CONCERNANT LES PROMENEURS DU NET « D'UN DISPOSITIF DEPARTEMENTAL EXPERIMENTAL A UN DISPOSITIF NATIONAL »

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la CAF de la Manche concernant les Promeneurs du Net,
- autoriser Monsieur le Maire à encaisser les sommes correspondantes en fonctionnement pour la Direction des Politiques Educatives et Vie des Quartiers, nature 7478.

Le conseil adopte.

Votants : **142**

17h32

Pour : **136**

Contre : **0**

Abstention : **6**

NPPV : **0**

7 – CONVENTION DE DEVELOPPEMENT ET DE SOUTIEN AUX ESPACES PUBLICS NUMERIQUES (EPN) PAR MANCHE NUMERIQUE AVEC LA COMMUNE DELEGUEE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de développement et de soutien aux EPN par Manche Numérique. Cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2017.

Le conseil adopte.

Votants : **142**

17h34

Pour : **137**

Contre : **0**

Abstention : **5**

NPPV : **0**

8 – ESPACE CULTUREL BUISSON – ATELIERS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – REMBOURSEMENT DE L'INSCRIPTION AUX COURS DE DANSE AFRICAINE

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le conseil municipal est invité à procéder au remboursement du cours de danse africaine, soit 35 € au profit de la famille concernée.

M. ROUSSEL : Il faudra juste modifier la délibération car ce n'est pas 32 mais 35 €.

Le conseil adopte.

Votants : **142**

17h36

Pour : **135**

Contre : **0**

Abstention : **7**

NPPV : **0**

9 – TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le conseil municipal est invité à :

- approuver l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables,
- imputer les dépenses en résultant aux sections de fonctionnement des budgets annexes du port de plaisance pour un montant de 31 279,69 €, des parkings pour un montant de 1 763 €, des locations et prestations de service pour un montant de 260,62 €, des espaces d'activités économiques pour un montant de 16 396,14 € et des bâtiments d'activités pour un montant de 137,10 €.

Le conseil adopte.

Votants : **142**

17h39

Pour : **115**

Contre : **1**

Abstention : **26**

NPPV : **0**

10 – VENTE DE VEHICULES, ENGINES ET MATERIELS MUNICIPAUX

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser la vente de ces biens aux enchères, ou à défaut par tout autre moyen approprié,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la réquisition de vente,
- autoriser Monsieur le Maire à encaisser le produit de la vente.

Le conseil adopte.

Votants : **142**

17h40

Pour : **134**

Contre : **0**

Abstention : **8**

NPPV : **0**

11 – TAXE D'AMENAGEMENT – INSTITUTION DU REGIME DE LA TAXE D'AMENAGEMENT APPLICABLE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le conseil municipal est invité à :

- instaurer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, au taux de **3 %**,
- exonérer totalement en application de l'article L.3319 du code de l'urbanisme :

- les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.33112 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.3317 (tels que définis par l'article 278 sexies du Code Général des Impôts, non financés en prêts locatifs aidés d'intégration) ;
 - les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- exonérer partiellement en application de l'article L.3319 du code de l'urbanisme les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.33112 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31101 du code de la construction et de l'habitation (*logements financés avec un PTZ+*) à raison de 50 % de leur surface,
- affecter la totalité de la recette de la taxe d'aménagement dans le budget général de la commune de Cherbourg-en-Cotentin en section d'investissement,
- ne pas instaurer le régime optionnel de versement pour sous-densité.

Le conseil adopte.

Votants : **142** **17h43**
 Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **26** NPPV : **0**

12 – REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION (STEP) EST – AUTORISATION DE PROGRAMME (15D00011) – REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME – CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

M. ARRIVÉ : Puisque nous parlons un peu d'eau, j'en profite pour rappeler, vous l'avez probablement vu dans la presse de La Manche, mais rappeler le partenariat que nous avons mis en place cette année avec la presse de La Manche, un partenariat technique et financier. Nous avons souhaité valoriser l'eau communale, Florence LE MONNYER était déjà intervenue dessus avec la remise d'une gourde à tous les participants. L'objectif de ce clin d'œil est surtout de communiquer sur l'eau municipale puisque Cherbourg-en-Cotentin maîtrise l'ensemble du cycle et c'était à la fois une façon de redire notre attachement au grand service public de l'eau que nous avons mis en place ces 20 dernières années ici à Cherbourg-en-Cotentin et rappeler également, comme nous avons pu déjà le faire, l'intérêt de cette eau municipale, à la fois en terme de grand service public, je viens de le dire, mais aussi localement, en terme de qualité et de prix inférieur à la moyenne nationale.

Dans le cadre de la réhabilitation de la STEP Est, le conseil municipal est invité à :

- autoriser l'autorisation de programme pour un montant définitif de 31 356 168,32 €,
- autoriser la clôture de cette autorisation de programme.

Le conseil adopte.

Votants : **142** **17h46**
 Pour : **135** Contre : **0** Abstention : **7** NPPV : **0**

13 – EXTENSION DU CIMETIERE – AUTORISATION DE PROGRAMME (15D00014) ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT (APCP) N°1/2016

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Dans le cadre de l'extension du cimetière situé sur la commune déléguée de Tourlaville, le conseil municipal est invité à :

- autoriser l'autorisation d'actualisation des crédits de paiement ainsi qu'il suit :
 2015 : 81 564,00 €
 2016 : 228 308,00 €
 2017 : 198 128,00 €, soit un total de 508 000,00 €.

Le conseil adopte.

Votants : **141** **17h47**
 Pour : **131** Contre : **0** Abstention : **10** NPPV : **0**

14 – EXERCICE 2016 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGETS ANNEXES LOCATIONS, PARKINGS, ESPACES D'ACTIVITES ECONOMIQUES, DMA – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES PORT DE PLAISANCE, ASSAINISSEMENT, BATIMENTS D'ACTIVITE

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le conseil municipal est invité à :

- adopter la décision modificative n°1/2016 des budgets annexes locations, parkings, espaces d'activités économiques et DMA,
- adopter la décision modificative n°2/2016 du budget principal et des budgets port de plaisance, assainissement et bâtiments d'activité,
- autoriser le versement des subventions aux attributaires portés sur l'état.

Le conseil adopte.

Votants : **141**

17h50

Pour : **114**

Contre : **24**

Abstention : **3**

NPPV : **0**

15 – 4EME MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU – MISE EN CONCORDANCE DU PLU AVEC LES DISPOSITIONS DU LIVRE 1 DU CODE DE L'URBANISME

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Le conseil municipal est invité à :

- approuver la quatrième modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle que figurant dans le dossier mis à la disposition du public,
- dire que la présente délibération fera l'objet, en application des articles R. 15320 et R. 15321 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage dans les communes déléguées de Cherbourg-Octeville, Équeurdreville-Hainneville, La Glacerie, Querqueville, et Tourlaville, à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin, durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Cherbourg-en-Cotentin en application des articles R.212110 et R.521141 du code général des collectivités territoriales,
- dire que le PLU modifié sera tenu à la disposition du public dans les communes déléguées de Cherbourg-Octeville, Équeurdreville-Hainneville, La Glacerie, Querqueville et Tourlaville ainsi qu'en Mairie de Cherbourg-en-Cotentin, à la sous-préfecture de Cherbourg aux heures et jours habituels d'ouverture au public,
- dire que conformément à l'article R. 15321 du code de l'urbanisme, la présente délibération produira ses effets dès l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité susvisées, étant précisé que la date à prendre en compte est celle du premier jour où elle est effectuée.

M. LEJAMTEL : A l'issue de la discussion en conseil communal de Cherbourg-Octeville deux choses sont apparues, d'abord les hypothèses du PLU en 2007 se sont avérées ne pas se réaliser. Que ce soit l'hypothèse basse ou haute, en terme de nombre d'habitants pour l'agglomération, ce qui signifie que les éléments retenus à l'époque doivent être réactualisés, ou l'ont peut-être déjà été pour partie dans le cadre du SCOTT en 2010. L'autre élément sur lequel le débat a porté est sur l'équilibre qui avait été proposé : 70 % de construction en extension urbaine et 30 % en réhabilitation urbaine ou densification des centres villes.

A l'issue de cette discussion à Cherbourg-Octeville, Monsieur le Maire a dit que les ZAC seraient revues et reconfigurées, d'abord à l'échelle de la commune nouvelle et ensuite que le nombre de logements envisagés pour ces ZAC en 2007 devait lui aussi être revu (nous avons compris à la baisse).

Ce débat est important car il est évident que la commune nouvelle peut difficilement mener de front une redensification de son centre-ville et une extension urbaine à l'échelle envisagée, à savoir qu'il y a quand même plusieurs ZAC qui étaient prévues. Ce débat-là mérite d'être précisé.

M. ARRIVÉ : Pour revenir sur les éléments de réponse qui ont été les miens en conseil communal de Cherbourg-Octeville, vous m'avez interrogé sur Grimesnil-Monturbert, sur les 800 logements, je vous ai précisé que cela devait être analysé sur une durée beaucoup plus longue que celle qui était prévue initialement. J'avais pris grand soin d'insister quant à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, il fallait probablement regarder les dossiers différemment, en tout cas travailler sur leur complémentarité. Ce qui était intéressant avec Cherbourg-en-Cotentin c'est que les particuliers qui souhaitent revenir sur le territoire, ou y rester, puissent trouver un certain nombre d'appuis et d'aides de la collectivité. C'est ce que l'on a fait, notamment avec les aides à l'amélioration de l'habitat.

J'avais également pris grand soin d'insister sur la complémentarité des offres, ce qui est important c'est que les personnes qui souhaitent venir sur Cherbourg-en-Cotentin puissent trouver à la fois de l'habitat en hyper centre-ville, du collectif ou de l'individuel sur les ZAC, et j'avais pris comme exemple « Chardine » à Tourlaville.

La commune nouvelle nous demande de travailler à l'échelle de ce nouveau territoire et de trouver une complémentarité dans les offres, l'essentiel étant de faire revenir ici un certain nombre d'habitants et de garder ceux qui y vivent déjà.

M. LINCHENEAU : Il ne faut pas confondre les documents. Nous sommes sur le PLU et donc une réforme purement formelle. Celle que vous évoquez, et qui est un véritable problème de fond, c'est le PLH. Il doit s'appuyer sur le PLU, mais ce n'est pas du tout la même chose.

Le PLH devra être revu avec la nouvelle intercommunalité (compétente en la matière) et ce document sera remis à jour en fonction des réalisations d'objectifs que l'on s'est donné. Là, nous sommes sur la partie réglementaire, la mise en conformité avec la loi sur l'urbanisme, l'urbanisation, la configuration des zones, etc... suite aux modifications apportées par la loi ALLUR.

C'est donc à partir de là que l'on établit le PLH.

M. LEJAMTEL : Je trouve que le débat qui a eu lieu à Cherbourg-Octeville a donné lieu à des interventions de M. HOULLEGATTE, de M. ARRIVÉ, de M. FAGNEN, de M. LAGARDE... donc c'est vrai que l'on a débordé de l'esprit de la délibération qui est effectivement une modification technique.

Simplement je tenais à redire que revoir à la baisse la ZAC Grimesnil-Monturbert me semble une information importante. A partir du moment où la réflexion se mène à l'échelle de la commune nouvelle, effectivement il va falloir revoir ce sujet-là à cette échelle-là.

Vous comprendrez que l'on intervient sur la ZAC Grimesnil-Monturbert depuis quelques temps déjà, vous avez un peu donné raison au fait que nous disons depuis longtemps que cette ZAC est surdimensionnée, car je vous rappelle qu'elle était conçue pour construire 851 logements. C'est une information très importante qui consiste à dire que vous allez revoir à la baisse.

M. ARRIVÉ : Je vois bien que vous voulez que je vous dise que vous aviez raison. Je veux rappeler que le projet de Grimesnil-Monturbert, qui avait été mené à la fois par Cherbourg-Octeville et la CUC, prévoyait un peu plus de 800 logements. Cela s'est fait à l'époque avec des prévisions. Aujourd'hui, la commune nouvelle est une réalité et on doit proposer une diversification de l'offre pour que chaque habitant puisse trouver ce qui lui correspond. Nous avons des offres sur l'hyper centre-ville, sur la commune déléguée de La Glacière, sur la commune déléguée de Tourlaville avec Chardine qui correspond à un certain niveau d'exigence avec un environnement très agréable. Il y aura également des propositions sur Tôt-Sud-Margannes.

Ce qui est important c'est d'insister sur cette complémentarité, importante pour Cherbourg-en-Cotentin, qui peut amener à se poser certaines questions et non pas à revenir sur des décisions du passé, mais à tempérer les choses et à les adapter au format de Cherbourg-en-Cotentin aujourd'hui.

M. LEJAMTEL : Cela fait deux ans que l'on demande qu'il y ait une commission sur l'urbanisme qui se mette en place. La réponse politique qui est donnée c'est : il n'y en a pas besoin. Cette commission devrait prendre à bras le corps ce sujet des ZAC et de leur coordination. Mme GOSSELIN-FLEURY avait demandé, il y a 18 mois, une expression sur Grimesnil-Monturbert et nous avons donné tout un tas d'explications à l'époque. Cela n'avait pas été suivi d'effet, dont acte.

Vous pouvez considérer qu'il n'y a pas besoin de commission d'urbanisme, mais là nous sommes bien confrontés à un problème. Vous venez de re-citer tous les projets en cours : Chardine, Margannes, Monturbert, mais la question de la coordination de ces projets, de leur reconfiguration et la méthode par laquelle les choses vont se faire, pour l'instant ce n'est pas réglé.

L'autre problème est financier. S'il faut revoir les ZAC à la baisse, cela coûtera de l'argent à la collectivité. Donc se pose bien la question de la méthode mise en œuvre en 2007 pour reconfigurer les ZAC.

Il faut donc mettre en place un outil qui permette de mener une politique urbaine, avec plus de personnes qui puissent apporter leurs connaissances, leur expertise sur ces sujets.

M. LINCHENEAU : Monsieur le Maire avait dit que je vous réunirais pour discuter de tout cela et cela va être fait.

M. CAUVIN : J'évite sur ce type de projet à moyen et long terme d'affirmer des choses. 2007 j'en suis responsable, j'étais Président de la CUC, et à l'époque, au vu de ce qu'était la politique du logement et de l'habitat en France, on pouvait raisonnablement estimer un certain nombre de choses.

Je crois que vous avez tort de vous focaliser sur le nombre de logements. Il y a aussi la problématique très forte dans un PLH des typologies de logements. Lorsque nous avons fait 95 pavillons en accession sociale à la propriété, tout est parti en quasiment 1 an.

Tout a été structuré en ce qui concerne Tôt-Sud-Margannes, puisque vous voulez parler de ça, je n'ai aucun souci. Il y a environ 400 logements qui sont programmés et je crois, au vu des tendances du marché, des typologies de logement et du fait que ce sera un éco-quartier, qu'il n'y aura pas de problèmes. Ça ne veut pas dire pour autant qu'il ne faut pas en discuter, pour réajuster ou adapter parce que rien n'est acquis. Mais il faut faire attention aux certitudes.

M. LEJAMTEL : Quand vous prenez le document du PLU, et c'est quand même un gros document, il y a deux hypothèses de nombre d'habitants qui sont définies dans le cadre de ce PLU et même l'hypothèse la plus basse est dépassée largement. Je suis désolé, mais oui c'est un échec dans la façon dont les projections ont été faites. C'est littéralement un échec car les hypothèses du nombre d'habitants qui ont été faites ne sont pas bonnes. C'était en 2007 et nous sommes en 2016 et on a le recul pour le faire.

Concrètement c'est quand même légitime qu'un élu demande de quelle manière vous allez réactualiser les choses.

M. CAUVIN : C'est la troisième fois que vous intervenez en conseil depuis la création de la commune nouvelle sur la ZAC Tôt-Sud-Margannes, je vous ai dit 10 fois au moins que je suis à votre disposition en mairie pour vous présenter tous ces dossiers et en parler très simplement. Mais vous n'avez jamais demandé.

M. LEJAMTEL : Je ne suis pas d'accord que M. CAUVIN me fasse cette manœuvre politique. Précisément dans la note que j'ai faite à Mme GOSSELIN-FLEURY je me suis appuyé sur les typologies. Je ne vois pas pourquoi les typologies de la ZAC Tôt-Sud-Margannes seraient tellement plus formidables que celles de Monturbert. Si vous considérez que les ZAC sont à traiter à l'échelle de la commune nouvelle il faut remettre les cartes sur la table. Vous ne pouvez pas dire que les projets d'Equeurdreville-Hainneville sont tellement bien formalisés qu'ils donneront lieu à des réussites éclatantes.

M. ARRIVÉ : Vous serez reçu par Jean-Marie LINCHENEAU et Bernard CAUVIN comme nous nous y sommes engagés.

Le conseil adopte.

Votants : **142**

18h08

Pour : **131**

Contre : **0**

Abstention : **11**

NPPV : **0**

16 – AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LE QUARTIER DE L'ÉGLANTINE ET LE CHATEAU DES RAVALET COMMUNE DELEGUEE DE TOURLAVILLE – ACQUISITION DE L'ALLEE DU CHATEAU

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser l'acquisition de la parcelle ZB n°15, pour 1.860 m² au prix de 2.000 €, frais de notaire en sus,
- autoriser la signature de l'acte authentique par devant Maître GODEY, SCP LERAY Françoise & GODEY Frédéric, notaires à SAINT-PIERRE-EGLISE,
- dire que la dépense sera inscrite au budget principal Compte 2111 fonction 824 programme 474L ligne de crédit 20217.

Le conseil adopte.

Votants : **142**

18h11

Pour : **135**

Contre : **0**

Abstention : **7**

NPPV : **0**

17 – PROGRAMME D'ACTION FONCIERE – CENTRE D'INTERVENTION EST – RACHAT DE TERRAINS A L'EPF NORMANDIE

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser le rachat auprès de l'EPF Normandie des parcelles acquises dans le secteur de la Bête sur la commune déléguée de Tourlaville pour une contenance de 15.993 m²,
- autoriser la signature de l'acte authentique et le paiement des frais,
- dire que la dépense, dont le montant total s'élève à 74.182,76 € TTC, sera inscrite au budget principal compte 2111 824 474L ligne de crédit 40217, étant précisé que la commune aura à sa charge les frais d'acte notarié.

Le conseil adopte.

Votants : **142**

18h13

Pour : **140**

Contre : **0**

Abstention : **2**

NPPV : **0**

18 – PROGRAMME D'ACTION FONCIERE – VAL FLORIS MESSENT – RACHAT DE TERRAINS A L'EPF NORMANDIE

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser le rachat auprès de l'EPF Normandie des parcelles acquises dans le secteur de Val Floris Messent sur la commune déléguée de Querqueville pour une contenance totale de 76 505 m²,
- autoriser la signature de l'acte authentique ainsi que toutes pièces annexes,
- dire que la dépense dont le montant total d'élève à 462 317 87 € TTC sera inscrite au budget principal compte 2111 824 474L ligne de crédit 40217, étant précisé que la commune aura à sa charge les frais d'acte notarié.

M. LEJAMTEL : Je signale quand même que la question que j'ai posée et à laquelle je n'ai pas eu de réponse très précise, c'est celle-là. C'est-à-dire que j'aimerais savoir, par rapport à la ZAC de Monturbert, concrètement, est-ce que l'on risque de se retrouver avec ce genre de délibération ou pas ?

M. LINCHENEAU : C'est toujours une possibilité sur une partie de la ZAC, en effet, si dans les temps impartis, les aménageurs choisis n'ont pas fait toutes les constructions, on pourrait se retrouver devant de telles procédures.

M. ARRIVÉ : Très bien. Mais vous aurez l'occasion d'en débattre lorsque vous vous verrez sur ce point.

Le conseil adopte.

Votants : **142**

18h15

Pour : **139**

Contre : **0**

Abstention : **3**

NPPV : **0**

19 – CHARTE DE LA VIE NOCTURNE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN AU COMITE DE MEDIATION ET DE CONSEIL

Rapporteur : Madame GODEFROY

Le conseil municipal est invité à :

- modifier le règlement intérieur du Comité de Médiation et de Conseil pour remplacer les dispositions concernant les représentations des villes de Cherbourg-Octeville et de la Glacerie ainsi que la Communauté Urbaine de Cherbourg par une représentation de sept (7) membres de la commune de Cherbourg-en-Cotentin désignés par son assemblée délibérante.
- désigner en conséquence les sept (7) représentants suivants pour siéger au Comité de Médiation et de Conseil :
 - Madame Annick GODEFROY, présidente de droit
 - Monsieur Frédéric BASTIAN,
 - Monsieur Philippe BAUDIN,
 - Madame Guylaine GODIN,
 - Madame Claudie LAUNOY
 - Monsieur Jean-Pierre PICHON,
 - Madame Lydia THIEULENT.

M. ARRIVÉ : Travail important à faire avec les propriétaires d'établissements de nuit. Les élus qui vous sont proposés travaillent sur ces problématiques-là au travers de leurs délégations, que ce soit Philippe BAUDIN, Frédéric BASTIAN, Guylaine GODIN, Claudie LAUNOY qui aura l'occasion aussi de vous reparler de ces dossiers-là au travers de la prévention de la délinquance, Jean-Pierre PICHON et Lydia, bien évidemment.

Le conseil adopte.

Votants : **142**

18h18

Pour : **115**

Contre : **22**

Abstention : **5**

NPPV : **0**

20 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur VIVIER

Les effectifs de la collectivité étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, le tableau des effectifs doit être remis à jour régulièrement.

Le conseil municipal est invité à fixer le niveau des effectifs de la ville de Cherbourg-en-Cotentin à compter du 1^{er} décembre 2016.

M. ARRIVÉ : Juste un complément puisque vous en parlez M. VIVIER, tout à l'heure quand j'ai présenté la délibération de Jean-Michel HOULLEGATTE sur la BGE, j'aurais pu parler de la reprise en régie, c'est une augmentation de la sphère des services publics mais je vous laisse compléter sur le sujet.

M. VIVIER : Effectivement, à l'occasion de la reprise de cette activité qui était prise en charge auparavant par une association : la BGE, nous sommes amenés à reprendre les personnels qui exerçaient sur cette activité, comme la loi nous y oblige, au demeurant, donc nous les intégrons aux effectifs de la collectivité, nous leur avons fait des propositions en ce sens et ils ont bien sûr la faculté d'accepter ou de refuser mais je pense que majoritairement ils accepteront. Et comme le dit M. le Maire, c'est un élargissement du périmètre du service public, pas par principe mais parce qu'on a considéré qu'ils seraient mieux rendus et de façon plus efficace de cette manière.

Mme VARENNE : On profite juste de cette délibération pour faire une petite déclaration. Au dernier conseil municipal, M. le Maire, vous vantiez le dialogue social avec les organisations syndicales. Nous sommes surpris d'apprendre dans la presse un appel à la grève en intersyndicale demain. Avez-vous décidé d'appliquer rapidement le rapport, le temps de travail dans la fonction publique, remis à la ministre Annick Girardin en février qui fixe les 1 607 heures comme moyenne effective de travail dans la fonction publique quand aucune suggestion ne justifie un régime inférieur. Cependant, au tout début de ce même rapport, il est écrit : les discussions ou négociations sur le temps de travail peuvent être l'occasion dans les administrations d'une réflexion plus globale et dynamique sur l'adaptation du service public aux attentes des usagers, sur l'organisation, sur les compétences et la formation de l'encadrement et sur les conditions de travail. Le temps de travail est un élément central de la qualité de vie au travail, il n'en est pas la variable d'ajustement. On se place du même côté que vous : l'employeur, et on aimerait aujourd'hui, comme vous nous l'aviez dit au dernier conseil municipal, que la plongée dans l'EPCI puisse se passer en tirant plutôt vers le haut que vers le bas.

M. ARRIVÉ : Il ne vous a pas échappé qu'il y a un préavis de grève demain menée par l'intersyndicale. Nous avons commencé d'ailleurs, de façon un peu « première » au niveau national, puisque nous avons inventé, à l'époque avec les maires délégués et les organisations syndicales, un système pour anticiper le dialogue social en créant Cherbourg-en-Cotentin, puisque contrairement à d'autres communes nouvelles, nous avons commencé à échanger avec les syndicats à peu près 6 mois avant le passage au travers d'une plate-forme innovante qui s'appelait « le comité de dialogue permanent ». Un certain nombre d'entre vous y ont siégé et nous avons depuis le 1^{er} janvier poursuivi, avec une attention toute particulière, ce dialogue social, et je confirme avec force cela. Beaucoup d'élus siégeant au conseil participent à toutes ces réunions, il y en a beaucoup qui sont pilotées à la fois par l'administration et par Nicolas VIVIER, maire-adjoint, à qui je renouvelle, comme je le fais régulièrement, ma pleine confiance pour mener ces sujets. Qu'il y ait quelques éléments de tensions et de désaccords éventuels, cela peut se comprendre, mais nous continuerons à travailler avec les O.S. et avec les agents pour pouvoir à la fois trouver une organisation conforme à la réglementation et conforme à la loi, et une organisation qui permette aux agents de continuer à conserver les très bonnes conditions de travail sur certains plans qui sont aujourd'hui de mise à Cherbourg-en-Cotentin donc nous recevrons probablement demain avec Nicolas les organisations syndicales, rappeler aussi que la négociation commence. J'ai lu le tract comme vous et un certain nombre de choses qui sont annoncés correspondent à des éléments soumis à la négociation et comme je l'ai rappelé dans une lettre aux agents, que je leur ai envoyée hier et ce matin, qui a été distribuée, rien n'est aujourd'hui décidé, il faut échanger, dialoguer pour trouver des pistes qui permettent une fois encore de trouver un équilibre entre le respect du droit et les attentes légitimes des agents et des organisations syndicales.

M. VIVIER : Quelques compléments : j'entends que vous faites une relation avec l'arrivée de l'EPCI, il n'y a pas de rapport mais pour la mise en place de Cherbourg-en-Cotentin, nous nous devons d'harmoniser le règlement du temps de travail pour l'ensemble des agents puisqu'aujourd'hui on a des agents issus des anciennes collectivités qui commencent à travailler ensemble, et évidemment s'ils ont des règles différentes concernant le temps de travail, c'est un petit peu compliqué. Comme l'a dit le Maire, le dialogue existe, il est en cours, il était programmé. J'ai rencontré en début de semaine l'ensemble des organisations syndicales, encore aujourd'hui d'ailleurs pour d'autres raisons, pour la préparation des CAP dont je vous parlais très rapidement tout à l'heure, et où chacun a pu constater qu'en l'occurrence, l'année 2016 serait une bonne année pour les agents du point de vue des avancements de grade et des promotions internes. On est dans l'échange, dans la discussion, vous avez vu un tract auquel nous avons eu l'occasion de répondre. Les arguments n'étaient pas toujours, à notre sens, conformes à la réalité mais c'est peut-être un peu l'exercice du genre et on aura l'occasion d'en reparler. Nous n'anticipons pas des lois qui éventuellement n'existeraient pas encore mais nous souhaitons les appliquer et aujourd'hui, la règle c'est les 35h hebdomadaires, qui ne se traduisent pas forcément en 1 607 heures d'ailleurs, 1 607 heures étant un maximum, mais par contre nous devons appliquer les 35h hebdomadaires.

Nous avons déjà acté beaucoup d'éléments favorables en terme d'organisation du temps de travail pour les agents, toujours dans le respect des nécessités de service parce que la mise en œuvre du service public, c'est notre priorité, mais on recherche quand on peut le faire, ce qui facilite aussi la vie des agents. J'ai envie de citer un exemple, parce qu'en entretien de recrutement, cela m'a été plusieurs fois présenté par des candidats comme quelque chose d'extrêmement intéressant pour eux, pour les agents qui sont en horaires variables, qui n'ont pas d'impératif d'horaires fixes, on leur donne des souplesses dans l'organisation de leur temps dans la journée, dans la mesure où cela ne pose pas de problème pour l'organisation du service, qui sont importantes et qui peuvent faciliter énormément la vie quotidienne des agents. Je n'irai pas plus loin parce que le sujet est vaste.

M. ARRIVÉ : Oui, on ne va pas rentrer dans le détail mais la commune nouvelle a permis un certain nombre d'avancées en direction des agents. Nous avons déjà harmonisé un certain nombre de points par le haut, c'est tout l'intérêt de ce dialogue social. On peut éventuellement vous faire la liste à un autre moment de toutes les avancées qui ont été actées. Aujourd'hui, on doit continuer à dialoguer avec nos organisations syndicales, c'est la culture locale, c'est des choses que l'on fait depuis longtemps sur ce territoire et contrairement à ce que l'on peut voir dans d'autres collectivités, notamment lors du passage en commune nouvelle, le CDP en tout cas créé 6 mois avant le passage était, s'il faut donner un exemple, aussi un engagement de notre volonté d'avancer collégalement sur tous les sujets, même si nous ne sommes pas d'accord sur tout, et c'est bien normal, mais en tout cas, jusqu'à présent, les avancées sont claires. Nicolas VIVIER vous a parlé de certaines décisions qui ont été prises en faveur des agents : augmentation du régime indemnitaire. On pourrait aussi parler de la création, enfin, d'un vrai pôle médico-social rendu possible par le passage en commune nouvelle, l'harmonisation des congés spéciaux et d'autres sujets encore, où là on a toujours harmonisé vers le haut mais demain sera en tout cas une journée de mobilisation que je pense forte et cela peut se comprendre parce qu'il y a aussi du changement, des inquiétudes, des questions souvent légitimes donc nous continuerons à échanger avec nos agents et avec nos organisations syndicales.

M. LEJAMTEL : Lors du CTP, vous avez présenté les différents enjeux en terme de délégation de compétences à l'EPCI, ce qui a permis de se faire une idée plus précise de la façon dont cet EPCI pourrait fonctionner donc cela faisait partie du dialogue social et vous l'avez fait suite à la venue des fonctionnaires territoriaux lors du dernier conseil municipal. Mais là, franchement, sur le mouvement de demain, tel qu'il a été présenté, on est quand même un certain nombre dans cette assemblée à être salariés dans un certain nombre de secteurs, je pense qu'on peut quand même simplifier un peu les débats parfois. Très concrètement, je ne connais pas beaucoup de salariés dans beaucoup de branches qui accepteraient d'avoir des jours supplémentaires à travailler sur une année civile, à la faveur d'un changement ou d'une harmonisation comme M. VIVIER l'a dit. Si concrètement cela signifie pour les fonctionnaires territoriaux qu'ils vont devoir travailler plus de journées, si c'est cela la réalité, c'est logique qu'ils se mobilisent. Comment cela se fait que l'on est dans une période dans laquelle on envisage une augmentation du temps de travail dans les différentes branches ? Il me semblait quand même qu'il y avait plutôt un mouvement qu'était celui que prônaient les progressistes, d'une diminution du temps de travail, pour avoir plus de temps libre pour le consacrer à la famille, pour le consacrer au bénévolat, pour le consacrer à tout un tas d'engagements, et là on part dans une direction d'accroissement du temps de travail, donc c'est un accord compétitivité que vous êtes en train de faire ? Ou alors c'est une harmonisation vers le haut ? Moi j'ai l'impression que les territoriaux ont plutôt le sentiment que c'est une augmentation de la charge de travail. Est-ce que vous le confirmez ou pas ?

M. ARRIVÉ : Je pense que je vous ai répondu en disant que rien n'a été décidé, qu'il y a un ensemble de choses à travailler avec nos agents, avec nos O.S. donc on va continuer M. LEJAMTEL comme on le fait, et vous le savez puisqu'il me semble vous avoir vu à quelques réunions, comme on le fait depuis plus d'un an maintenant donc laissez-nous échanger avec nos O.S. et nos agents. Je ne voudrais pas non plus que vous commettiez une erreur d'analyse, la question de l'aspect réglementaire du temps de travail se pose avec le passage en commune nouvelle puisqu'il faut délibérer et harmoniser sur un temps équivalent et c'est aussi au nom de l'équité pour tous les agents, quelle que soit leur collectivité d'origine, ville ou communauté urbaine, mais je voudrais aussi dire clairement que la question de la corrélation entre le temps de travail réalisé et le temps de travail réglementaire se pose et avait commencé à se poser avant le passage en commune nouvelle puisque la cour des comptes interpellait un certain nombre de collectivités sur ces sujets. Un certain nombre de débats arrive dans d'autres villes qui ne sont pas passées en commune nouvelle, elles sont interpellées lors du passage de l'examen de la cour des comptes qui contrôle les collectivités, donc ce débat-là vient avec la commune nouvelle mais il serait venu de toute façon et on aura, encore une fois je le répète, on l'a écrit aux agents aujourd'hui, rien n'a été décidé, mais on doit avancer et trouver des équilibres et on le fera comme on l'a toujours fait sur ce territoire, en responsabilité, avec sérieux et pragmatisme auprès de nos agents et de nos organisations syndicales.

Le conseil adopte.

Votants : **143**

18h26

Pour : **119**

Contre : **0**

Abstention : **24**

NPPV : **0**

21 – PRESTATIONS DE SERVICES EN ASSURANCES

Rapporteur : Madame DELAUNAY

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés pour les prestations de services d'assurances :

- Lot n°1 « Responsabilité générale et risques annexes » : marché avec la société LLOYD'S par le biais de l'intermédiaire BEACBEAH pour des taux HT de 0.120 et 0.125 %
- Lot n°2 « Dommages aux biens et risques annexes » : marché avec la SMACL ASSURANCES pour un coût de 0.25 €/m².
- Lot n°3 « Automobile et risques annexes » : marché avec la société SMACL ASSURANCES pour une prime annuelle estimée à 175 578 € TTC (franchise n°2).

Le conseil adopte.

Votants : **144**

18h35

Pour : **140**

Contre : **0**

Abstention : **4**

NPPV : **0**

22 – FOURNITURE DE PAPIER POUR LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Madame DELAUNAY

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres pour les fournitures de papier avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 « Papier copieur », accord-cadre avec l'entreprise PAPYRUS, accord-cadre avec bons de commande, non affecté de montants mini – maxi de commande, traité à prix unitaires,
- Lot n° 2 « Papier offset », accord-cadre avec l'entreprise PAPYRUS, accord-cadre avec bons de commande, non affecté de montants mini – maxi de commande, traité à prix unitaires,
- Lot n° 3 « Enveloppes », accord-cadre avec l'entreprise BONG, accord-cadre avec bons de commande, non affecté de montants mini – maxi de commande, traité à prix unitaires,
- Lot n° 4 « Papier pour tireuse de plan / traceur », lot déclaré sans suite.

M. POIDEVIN : Petite interrogation par rapport aux appels d'offres : en regardant précisément PAPYRUS et BONG, autant BONG est une entreprise de l'Eure, ce qui n'est pas trop loin, autant PAPYRUS est une grosse entreprise qui vient de Lyon, alors certes, c'est toujours Français, le « *Montebourisme* » vous gagne, mais pour autant, n'est-il pas possible, en incluant un critère écologique d'empreinte de CO₂, de faire appel à des fournisseurs plus proches et de faire jouer à la fois le local et l'écologique ?

Mme DELAUNAY : On est d'accord mais encore faut-il que les entreprises du secteur répondent.

M. POIDEVIN : Oui mais s'il n'y a pas le critère de gain via l'empreinte CO₂...

Mme DELAUNAY : Peut-être que personne ne répondra. Et puis ce n'est pas légal en plus.

M. POIDEVIN : L'empreinte CO₂, ce n'est pas légal ?

Mme DELAUNAY : Si. La notion écologique est évidemment bien prise en compte. Ce qui n'est pas pris en compte, c'est de privilégier les acteurs locaux.

M. POIDEVIN : Le fait de rajouter la clé « empreinte écologique » permettrait de favoriser implicitement le local.

Mme DELAUNAY : Oui mais comme je vous le dis, encore faut-il que les entreprises répondent. Quand vous n'avez qu'une entreprise qui répond, ou deux, et bien on donne le marché au mieux disant.

M. POIDEVIN : Pour autant, elles n'ont même pas envie de concurrencer, puisqu'elles ont perdu d'avance face à des marchés qui sont de fait bien plus violents. Le chiffre d'affaire de PAPYRUS, c'est 170 millions d'euros. C'est difficile quand on est une papeterie locale d'aller à ce niveau-là et du coup de concurrencer.

Mme DELAUNAY : Oui, c'est déjà intégré de toute façon.

M. ARRIVÉ : La question que vous posez, Mme DELAUNAY vous a répondu clairement je crois. Le critère dont vous parlez, c'est un critère qui nous soucie autant que vous, je vous rassure, sauf qu'il y a la réglementation des marchés publics donc l'entreprise locale n'est pas un critère de sélection. Aujourd'hui, on ne peut pas être en capacité de le retenir puisque ce n'est pas un argument qui correspond à la réglementation du code des marchés publics, mais nous avons, et je vous en assure M. POIDEVIN, cette volonté-là et nous travaillons dans le cadre de la réglementation pour permettre aux entreprises locales, c'est le cas sur de nombreux marchés, de répondre.

Le critère que vous évoquez sur l’empreinte écologique est un critère que l’on prend déjà en compte, que l’on va essayer, dans le respect du droit, de voir comment on peut améliorer cette prise en compte, mais les choses doivent se faire dans le respect du droit, et Mme DELAUNAY vous a aussi répondu deux fois, je pense clairement, même si elle ne va pas vous dévoiler la réalité de tous les marchés, encore faut-il que les entreprises du territoire répondent.

M. POIDEVIN : Encore faut-il qu’elles aient une chance de gagner.

M. ARRIVÉ : Oui mais je vous ai répondu aussi, c’est déjà dedans. On ne va pas faire un dialogue de sourds.

M. LEJAMTEL : Pardon M. le Maire. Est-ce que le critère d’empreinte de CO2 est pris en compte dans cet appel d’offre et est-ce qu’il y a une hiérarchie des critères, c’est-à-dire, quelle est la place de ce critère d’empreinte de CO2 dans cet appel d’offre, c’est un petit peu cela la question.

Mme DELAUNAY : Je ne connais pas le détail mais je peux le porter à votre connaissance dès demain.

M. ARRIVÉ : On va vous répondre par écrit M. LEJAMTEL. Mais pour aller plus loin, c’est un vrai sujet la question des entreprises locales sur lequel nous sommes, depuis des années, extrêmement vigilants. On va aussi profiter de la création de Cherbourg-en-Cotentin et de la mutualisation d’un certain nombre de services sur ces questions-là, de la mutualisation d’un certain nombre de compétences, pour essayer notamment, toujours dans le respect du droit, de travailler sur les techniques d’allotissement, pour permettre aux entreprises du territoire de se positionner. C’est aussi un travail qui sera à faire avec un certain nombre d’acteurs.

Le conseil adopte.

Votants : **144**

18h36

Pour : **140**

Contre : **0**

Abstention : **4**

NPPV : **0**

23 – PRESTATIONS DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – APPEL D’OFFRES OUVERT – SIGNATURE DES MARCHES – AUTORISATION

Rapporteur : Madame DELAUNAY

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres pour les fournitures de prestations de télécommunications, accords-cadres à bons de commande non affectés de montants minimum et maximum de commandes, d’une durée d’un an renouvelable 3 fois, avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 : téléphonie fixe, lot déclaré sans suite.
- Lot 2 : téléphonie mobile, accord-cadre avec l’entreprise ORANGE, marché à prix unitaires.
- Lot 3 : Machine to machine, accord-cadre avec l’entreprise ORANGE, marché à prix unitaires.
- Lot 4 : accès internet, accord-cadre avec l’entreprise STELLA, marché à prix unitaires.
- Lot 5 : liaisons Louées Analogiques, accord-cadre avec l’entreprise ORANGE, marché à prix unitaires.

Le conseil adopte.

Votants : **144**

18h41

Pour : **140**

Contre : **0**

Abstention : **4**

NPPV : **0**

24 – FOURNITURE DE CARBURANTS EN STATIONS-SERVICES – APPEL D’OFFRES OUVERT – ATTRIBUTION DES MARCHES

Rapporteur : Madame DELAUNAY

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser le Maire à signer les marchés,
- dire que la dépense sera d’imputation multiple.

Le conseil adopte.

Votants : **144**

18h42

Pour : **132**

Contre : **0**

Abstention : **12**

NPPV : **0**

25 – LANCEMENT D'UNE ETUDE DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE JEAN MOULIN ET DE SES ABORDS

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

M. ARRIVÉ : Délibération importante : ce projet d'étude est attendu depuis longtemps par les habitants du quartier et les commerçants avec lesquels nous échangeons régulièrement, et délibération importante aussi dans sa capacité à mobiliser autour de la collectivité les acteurs du quartier donc conseils de quartiers, associations, habitants, commerçants, pour nous aider à travailler sur ces sujets-là et vous allez le voir dans la présentation, l'intérêt de cette façon de procéder, c'est bien-sûr d'associer ces acteurs et ces habitants à la définition des travaux qu'il faudra faire sur cette place Jean Moulin et ses abords puisque cela mérite une cure de rajeunissement.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser le Maire à déposer une demande d'aide auprès de la région dans le cadre du dispositif régionale de rénovation urbaine 2015/2024,
- autoriser le Maire à signer la convention.

M. ARRIVÉ : Donc bien évidemment, nous reviendrons vers vous à la fin de l'étude mais c'était une délibération importante quant à l'objectif à atteindre de requalification de la place et c'était attendu depuis de nombreuses années, surtout sur la méthodologie de travail en lien avec les acteurs du quartier.

Le conseil adopte.

Votants : **144** **18h52**
Pour : **139** Contre : **0** Abstention : **5** NPPV : **0**

26 – ÉTUDE DIAGNOSTIC SUR L'ÉTAT SANITAIRE DES VESTIGES NON RESTAURÉS DE L'ABBAYE DU VŒU

Rapporteur : Madame GENTILE

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder à l'étude diagnostic nécessaire, en passant commande au prestataire. Le financement de celle-ci est prévu au BP 2016,
- à solliciter les subventions les plus larges, notamment auprès de l'État (DRAC de Normandie / UDAP de la Manche).

Le conseil adopte.

Votants : **144** **18h56**
Pour : **139** Contre : **0** Abstention : **5** NPPV : **0**

27 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA SARL MONCHERBOURG EXPLOITANT LA SAS OBJECTIF CINEMASCOPE ODEON

Rapporteur : Madame GENTILE

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la SARL Moncherbourg exploitant de la SAS objectif cinémascope Odéon pour les films documentaires "Connaissance du monde" au tarif de 8 €, dans le cadre du Passeport jeunes 2016/2017,
- annuler et remplacer la délibération n° DEL_2016_513 du 28 septembre 2016 concernant l'erreur matérielle précitée. Le reste sans changement,
- autoriser l'ordonnancement des dépenses correspondantes.

Le conseil adopte.

Votants : **144** **18h57**
Pour : **142** Contre : **0** Abstention : **2** NPPV : **0**

**28 – CONCERTS ORGANISES A L'ESPACE CULTUREL BUISSON – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MUSIQUES EN HERBE
AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS « FESTIVAL 2016 LES ART'ZIMUTES »**

Rapporteur : Madame GENTILE

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs de moyens « festival 2016 les Art'zimutes ».

Le conseil adopte.

Votants : **144**

19h01

Pour : **138**

Contre : **0**

Abstention : **6**

NPPV : **0**

**29 – PARTENARIAT EN FAVEUR DE L'ACCES A L'ART ET A LA CULTURE ENTRE LE SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE
PROBATION DE LA MANCHE ET LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – AVENANT A LA CONVENTION INITIALE**

Rapporteur : Madame GENTILE

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le principe de cette opération complémentaire,
- autoriser la signature de l'avenant à la convention de partenariat,
- solliciter les subventions les plus larges,
- imputer les dépenses au budget 2016, et inscrire en recettes l'équivalent des subventions perçues.

Mme GENTILE : Avant de passer au vote de cette délibération, je voulais passer la parole à Claudie LAUNOY puisque les Mercurielles sont portées désormais par la culture et la politique de la ville, qui se propose de vous faire un petit bilan de ces Mercurielles 2016.

Mme LAUNOY : Effectivement il nous paraissait intéressant avec Catherine de profiter de cette délibération pour vous faire un rapide point sur l'édition des Mercurielles qui s'est achevée, même si nous n'avons pas encore tous les éléments pour faire un bilan complet mais on a tout de même quelques points. Donc 19 ateliers se sont tenus. 17 en compagnie d'adhérents ou de bénéficiaires de structures associatives de Cherbourg-en-Cotentin ou des établissements scolaires, 2 ateliers qui étaient ouverts à tous publics. Sur ces 19 ateliers, nous avons accueilli 350 participants, ce qui est assez important, et donc ces ateliers ont été animés par 4 auteurs. Les réalisations écrites de ces 350 participants ont permis le spectacle de restitution qui s'est tenu au théâtre des miroirs où 200 personnes étaient présentes. Ce qui est important ici pour nous, c'est de constater que les personnes qui ont participé à cette semaine étaient plus nombreuses à venir à cette restitution qu'auparavant.

Sur cette édition 2016, il nous restera encore à remettre les livrets à l'ensemble des personnes qui ont participé et apparemment il existe une certaine attente sur ce point. Pour votre information, en 2017, nous avons déjà un certain nombre de structures associatives, qui ont participé cette année, qui souhaitent de nouveau participer et d'autres structures associatives qui n'ont pas participé en 2016, qui nous font la demande cette fois de participer en 2017.

M. ARRIVÉ : Un petit mot complémentaire sur les boîtes à lire. Très belle idée née à Équeurdreville-Hainneville qui va progressivement s'étendre à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin.

Mme GENTILE : Oui, je profite de ce petit temps. Nous parlions de la place Jean Moulin et c'est vrai que nous sommes en train de travailler sur le déploiement d'autres boîtes à livres sur l'ensemble de Cherbourg-en-Cotentin puisqu'effectivement la commune déléguée d'Équeurdreville a été pionnière en la matière puisque l'expérience est extrêmement enrichissante et fonctionne bien, donc nous sommes en train de travailler avec les collègues, maires délégués, à un déploiement de boîtes à livres qui va commencer fin novembre sur Cherbourg-Octeville, Tourlaville, La Glacière et Querqueville. Nous continuerons ce déploiement au cours de l'année 2017 en travaillant bien-sûr les installations avec des associations qui feront œuvre de veille, parce que c'est important aussi d'éviter de pouvoir avoir à l'intérieur de la dégradation ou des livres importuns.

En ce qui concerne la place Jean Moulin, nous allons travailler avec le lycée professionnel Tocqueville, les chaudronniers en fait, qui d'eux-mêmes nous ont proposé de fabriquer une boîte à livres, donc ils vont travailler toute l'année avec leurs enseignants, qui sera destinée spécifiquement à la place Jean Moulin. De même, je crois qu'à Tourlaville - Claudine si je me trompe, tu n'hésites pas - il y aura aussi un projet qui va se faire avec le collège Diderot, donc ce qui est intéressant aussi, c'est que parfois nous sommes sollicités par des établissements scolaires qui souhaitent faire participer leurs élèves à ces projets d'implantations, et je pense que cela, c'est aussi quelque chose de très positif et réjouissant.

M. ARRIVÉ : Effectivement c'est important d'essayer d'adapter ce qui fonctionnait bien et ce qui était innovant dans certaines municipalités pour les transposer à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin et c'est le cas avec cette belle initiative des boîtes à lire qui effectivement a vu naissance il y a quelques années maintenant, à Équeurdreville-Hainneville.

Le conseil adopte.

Votants : **144**

19h05

Pour : **142**

Contre : **0**

Abstention : **2**

NPPV : **0**

30 – STATIONNEMENT SUR VOIRIE – EXPERIMENTATION DE LA GRATUITE DU STATIONNEMENT SUR LA TRANCHE HORAIRE 18H00 – 19H00

Rapporteur : Monsieur BURNOUF

Le conseil municipal est invité à instituer, à titre expérimental, du 1^{er} décembre 2016 au 30 juin 2017 la gratuité du stationnement sur voirie sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville du lundi au samedi sur la tranche horaire 18h-19h.

M. ARRIVÉ : Donc c'est une expérimentation qui donnera lieu à un bilan, bien évidemment. Pendant 6 mois mais elle a vocation à répondre aussi à la demande et aux attentes des commerçants. D'autres villes ont pu tester ce qu'on appelle cette heure « afterwork » pour inciter au passage en ville, et bien évidemment nous referons un point à la fois avec les commerçants et puis bien sûr les membres élus du conseil.

Le conseil adopte.

Votants : **144**

19h10

Pour : **137**

Contre : **0**

Abstention : **7**

NPPV : **0**

31 – FOURNITURE DE POLYMERES – LOT N°1 : POUR LE SERVICE USINE EAU POTABLE – LOT N°2 : POUR LE SERVICE USINE ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Rapporteur : Madame LE MONNYER

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits marchés et à prendre toute décision concernant leur passation, leur exécution et leur règlement,
- dire que la dépense fera l'objet d'imputations multiples.

Le conseil adopte.

Votants : **144**

19h11

Pour : **140**

Contre : **0**

Abstention : **4**

NPPV : **0**

32 – COMPLEMENT DE SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJETS D' ACTIONS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Rapporteur : Madame LAUNOY

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser le versement des subventions énumérées ci-dessous,

Associations ou organismes	Intitulé de l'action	Subvention déjà versée au titre du CLSPD	Subvention demandée au titre du FIPD	Subvention accordée au titre du FIPD	Subvention complémentaire à verser
ACJM	Permanence de travailleurs sociaux dans les commissariats	4 000€	22 000€	20 500 €	1 185 €
	Développer la prise en charge socio-éducative sur Cherbourg	1 500€	3 000€	0 €	2 371 €

Associations ou organismes	Intitulé de l'action	Subvention déjà versée au titre du CLSPD	Subvention demandée au titre du FIPD	Subvention accordée au titre du FIPD	Subvention complémentaire à verser
ASH (Association sportive hainnevillaise)	Réinsertion sociale des détenus et ex-détenus par le sport	4 500€	5 500€	5 000 €	396 €
CIDFF	Permettre ou faciliter la prise en charge globale et immédiate des victimes de violences intrafamiliales	3 500€	9 000€	6 900 €	1 660 €
La Belle Echappée	Prévention et information	1 000€	1 400€	1 100 €	238 €
Total des subventions attribuées					5 850 €

- dire que les dépenses seront imputées à la ligne 42690 Imputation 6574 824 I006, en ce qui concerne les subventions aux associations,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Le conseil adopte.

Votants : **144**

19h12

Pour : **141**

Contre : **0**

Abstention : **3**

NPPV : **0**

33 – PORT DE PLAISANCE – TARIFICATION 2017

Rapporteur : Monsieur LOUISET

Le conseil municipal est invité à :

- adopter le barème des taxes et redevances d'amodiation pour l'année 2017,
- solliciter l'approbation de Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg, pour une application du barème des taxes et redevances au 1^{er} janvier 2017.

Le conseil adopte.

Votants : **144**

19h14

Pour : **140**

Contre : **0**

Abstention : **4**

NPPV : **0**

34 – VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE MOTIVATION A LA COLLECTE DU VERRE A L'ASSOCIATION « CŒUR ET CANCER » - ANNEE 2015

Rapporteur : Monsieur BAUDIN

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser le versement de la subvention à l'association "Cœur et Cancer" pour l'année 2015, soit 6 161 €,
- dire que la dépense sera imputée au compte 6574 65 (ligne de crédit 343) du budget 15.

Le conseil adopte.

Votants : **144**

19h16

Pour : **139**

Contre : **0**

Abstention : **5**

NPPV : **0**

35 – MAINTENANCE DES CONTENEURS POUR LA COLLECTE PAR APPORT VOLONTAIRE

Rapporteur : Monsieur BAUDIN

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser la passation d'un avenant n° 1 avec la société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS,
- autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Le conseil adopte.

Votants : **144**

19h18

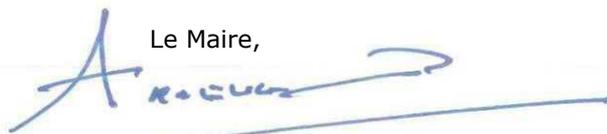
Pour : **138**

Contre : **0**

Abstention : **6**

NPPV : **0**

La séance est levée à 19 h 20


Le Maire,
Benoît ARRIVE